

L'attention de la Chambre a été attirée cette semaine par la publication dans le New York Times d'une série de documents décrivant l'intervention des Etats-Unis en Indochine jusqu'en 1968. Ces documents renferment plusieurs allusions aux activités d'un agent du Ministère des Affaires extérieures travaillant à la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam en 1964 et 1965. Je désire transmettre à la Chambre les faits concernant ces activités, qui ont été exercées selon les instructions du gouvernement canadien.

Le 10 juin 1965, mon prédécesseur au poste de Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, a fait au Comité des Affaires extérieures la déclaration suivante:

"J'ai dit à la Chambre lundi que notre rôle au Vietnam n'avait pas été passif et que nous avons tenté d'utiliser les voies que nous ouvrait notre participation à la Commission pour établir des contacts avec le Vietnam-Nord. Au cours des huit mois qui ont précédé le 31 mai, notre commissaire à Saïgon a fait plusieurs voyages à Hanoï, la capitale du Vietnam-Nord.

Au cours de ces visites, il a eu des entretiens avec des personnalités et des dirigeants locaux pour tenter de voir quelle est la position du gouvernement nord-vietnamien. Je lui ai demandé de se rendre à Hanoï le 31 mai et de voir quelqu'un de haut placé dans le gouvernement nord-vietnamien, le Premier Ministre ou le Ministre des Affaires étrangères, ce qu'il a fait.

C'est le plus récent contact qu'il a eu et, bien que son rapport ne soit pas encourageant, je tiens à dire que nous n'avons pas renoncé à de tels sondages. M. Seaborn, qui est notre commissaire, est un fonctionnaire fort expérimenté et compétent. Il a toute qualité pour une importante mission d'un genre aussi délicat. Il a eu une entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères le 31 mai et a exprimé l'inquiétude du Canada et son désir de jouer un rôle utile s'il le peut.

Il a cherché à faire éclaircir la position du gouvernement nord-vietnamien, y compris sa réaction devant la récente pause dans les bombardements. Naturellement, je ne peux donner beaucoup plus de détails à ce sujet pour le moment, mais je tiens à dire que le Ministre des Affaires étrangères a répété à maintes reprises que les quatre conditions précédemment énoncées par le Premier Ministre nord-vietnamien le 6 avril constituaient, dans leur ensemble, la base de tout règlement éventuel aux yeux du gouvernement de Hanoï."